



se2009.eu

Swedish Presidency of the European Union

**Human Dimension Implementation Meeting
Warsaw, 5 October 2009**

EU Statement, Working Session 11: Humanitarian Issues and Other Commitments II

Monsieur le Président

Les mouvements migratoires de population ne sont pas un phénomène nouveau. Ils ont pris toutefois une ampleur et une complexité considérable au cours des dernières années au sein de l'UE.

La politique défendue par l'UE en matière de migration, telle que définie par le Conseil européen de décembre 2005, vise à adopter une approche globale et équilibrée sur les questions de migration, en soutenant l'immigration légale, en luttant contre l'immigration clandestine, en développant la coopération avec les pays tiers et en travaillant en synergie avec la politique d'aide au développement.

Les questions migratoires sont une priorité de la politique extérieure de l'Union européenne. L'adoption, en octobre dernier, du Pacte européen sur l'immigration et l'asile permet, par des principes, des disciplines et des engagements partagés, de favoriser une plus

Postal address
Obere Donaustrasse 49-51
1020 Vienna, Austria

Visitor's address
Obere Donaustrasse 49-51
1020 Vienna, Austria

Telephone
+43 (0) 1 217 53 0

Fax
+43 (0) 1 217 53 380

E-mail: osse-del.wien@foreign.ministry.se
euoffice@osce.org

grande cohérence des politiques migratoires menées par les Etats membres et par l'UE dans son ensemble. Ces aspects sont au cœur du programme de Stockholm actuellement en cours de négociation.

La gestion des migrations et de toutes les questions migratoires requiert un renforcement du dialogue et une étroite collaboration avec les pays d'origine et de transit. L'UE estime que les travaux de la Conférence Paris (« Rabat II »), organisée en novembre dernier, a permis, après les conférences de Rabat et de Tripoli en 2006, de conforter le processus visant à promouvoir une plus grande coordination et de meilleurs échanges d'informations entre les pays d'origine, de transit et de destination en matière de politiques de migration et d'intégration. Le partenariat UE-Afrique « Migration, mobilité, emploi » s'inscrit également dans cette logique. La Présidence tchèque a élargi cette approche pertinente aux voisins orientaux de l'Union, en lançant avec eux l'initiative « Construire des partenariats de migration » lors de la Conférence de Prague en avril dernier. La base pour un dialogue sur ce sujet avec les pays d'Amérique latine a été créée le 30 juin 2009 et les travaux poursuivront sous présidence suédoise, espagnole et belge de l'UE.

Parallèlement, l'UE considère qu'il est nécessaire de promouvoir une approche globale et cohérente des politiques d'intégration des ressortissants de pays tiers dans les Etats membres de l'UE. L'UE s'est dotée de principes de base communs et d'un nouveau Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers dans le cadre du programme général « solidarité et gestion des flux migratoires ». La conférence sur l'intégration organisée à Vichy en novembre dernier a permis de dégager les grandes orientations à donner à une véritable politique en faveur de l'intégration de ressortissants de pays tiers. La déclaration ministérielle adoptée à

cette occasion insiste tout particulièrement sur la promotion des valeurs européennes notamment le respect des droits de l'homme, la mise en place d'un parcours d'intégration avec un équilibre des droits et des devoirs du migrant, la priorité à l'intégration par l'emploi et, enfin, une place particulière accordée à l'intégration des femmes et à l'égalité hommes-femmes. Les travaux sur l'intégration des ressortissants des pays tiers dans l'UE continuent sous présidence suédoise et espagnole, qui organisera à Madrid la prochaine conférence ministérielle sur l'intégration.

L'émergence de réseaux internationaux structurés fait peser sur les travailleurs migrants potentiels la menace de tomber dans des filières de migration clandestine ou de traite d'êtres humains. Pour faire face à ce fléau, et en complément de la coopération policière et judiciaire, l'UE souhaite orienter autant que possible la politique de lutte contre la traite des êtres humains vers la prise en charge des victimes et la prévention. Il s'agit d'une priorité de la Présidence suédoise, qui organisera une conférence sur la place de la traite des êtres humains dans les relations extérieures de l'Union en octobre prochain.

En parallèle aux questions relatives aux travailleurs migrants, l'UE est confrontée à la question de la protection appropriée à apporter aux demandeurs d'asile entrés dans l'espace communautaire ainsi qu'aux réfugiés et personnes déplacées restés dans leur région d'origine. Cette question est particulièrement aiguë dans tous les conflits armés contemporains.

L'Union européenne rappelle que tout étranger persécuté a le droit d'obtenir aide et protection sur son territoire. Les Etats de l'UE sont

parties à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et doivent à ce titre assurer la protection des personnes menacées de persécutions dans leur pays d'origine. L'UE souligne que le renforcement des contrôles aux frontières extérieures ne doit pas interdire aux demandeurs d'asile d'accéder au territoire de l'Union européenne. L'enjeu pour l'UE est d'identifier les réfugiés parmi les flux de migrants et de leur apporter la protection adéquate, notamment en leur permettant d'effectuer sans discrimination leur demande d'asile sur le territoire européen. En relation étroite avec le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), avec qui elle a signé le 17 juin 2008 un accord de collaboration, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'UE (« FRONTEX ») intègre dans ses opérations cette dimension de protection des réfugiés. Le HCR sera également étroitement associé aux travaux du futur Bureau européen d'appui en matière d'asile, qui devrait être mis en place d'ici la fin de l'année.

Conformément aux engagements pris lors de l'adoption du Pacte européen sur l'immigration et l'asile, les Etats membres travaillent activement à la réalisation d'un régime d'asile européen commun, cet objectif constituant une priorité de la Présidence suédoise.

En appui à sa politique d'asile, l'Union européenne a créé en 2000 le Fonds européen pour les réfugiés afin de regrouper dans un seul instrument les actions en matière d'intégration, d'accueil et de rapatriement volontaire des demandeurs d'asiles, des réfugiés et des personnes déplacées.

Mais l'accueil des réfugiés peut également se faire par le biais de la réinstallation dans un Etat membre de l'UE de réfugiés identifiés par le HCR. Bien que seul un petit nombre de réfugiés puisse bénéficier de la réinstallation, l'UE est consciente que cette solution reste néanmoins un outil de protection important et un moyen de faire preuve de solidarité avec les pays qui en abritent un grand nombre. Mais il ne faut pas oublier que la réinstallation est un complément, et non un substitut, à l'octroi de la protection aux personnes qui demandent l'asile au sein ou aux frontières du territoire de l'UE. La Commission a présenté le 2 septembre dernier une communication sur un programme européen commun de réinstallation visant à encourager, sur la base du volontariat des Etats membres, le transfert de réfugiés actuellement installés dans des pays tiers vers des Etats membre de l'Union.

En conclusion, l'Union européenne a démontré sa pleine implication dans la problématique des migrations et sa volonté d'explorer toutes les pistes à sa disposition. Elle estime que l'OSCE peut contribuer utilement à ce débat.

L'action de l'OSCE doit se faire en synergie et dans le respect des compétences des organisations en charge de ces questions. C'est à ce prix que l'OSCE renforcera plus encore sa crédibilité, à laquelle l'Union européenne attache la plus grande importance.

Le défi est aujourd'hui de taille pour notre organisation. Il nous appartient ensemble d'œuvrer pour pouvoir continuer à le relever demain.

The Candidate Countries Turkey, Croatia and the former Yugoslav Republic of Macedonia*, the Countries of the Stabilisation and Association Process and potential candidates Albania, Bosnia and Herzegovina, Montenegro and Serbia, EFTA country Norway, member of the European Economic Area, as well as Ukraine, the Republic of Moldova, Armenia and Georgia align themselves with this statement.

* Croatia and the former Yugoslav Republic of Macedonia continue to be part of the Stabilisation and Association Process.